PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-MATHIEU/LA MOTTE

Procès-verbal de la session ordinaire du mardi 13 octobre 2009

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Mathieu/La Motte tenue à l'école de La Motte le treize octobre de l'an deux mille neuf à dix-neuf heures.

PRÉSENCES

Mmes Lyne Brousseau, commissaire

Johanne Charest, enseignante

Annie Gagnon, parent Claire Gagnon, enseignante Nancy Coulombe, parent

Marie-France Leclerc, enseignante

M. Roch Plusquellec, parent

Aussi présente :

Mme Andrée Roy, directrice

ABSENCES

Mmes Anne-Marie Pageau, parent

Martine Lemire, éducatrice au service de garde

OUVERTURE DE LA RÉUNION Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par madame Andrée Roy jusqu'à la nomination d'un ou d'une présidente. Il est 19 bourse

heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR CE-512-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Marie-

France Leclerc

QUE l'ordre du jour de cette séance soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2009 CE-513-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Roch Plusquellec

QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE DE RÉUNION

CE-514-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Johanne Charest et conformément à l'article 69 de la L.I.P.,

QUE la directrice rédige les procès-verbaux des réunions et s'assure qu'ils soient consignés dans un registre;

ADOPTÉE.

INTERVENTION DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune intervention de l'assemblée.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENCE (parent non membre du personnel pour un an (art. 56) Mme Claire Gagnon propose M. Plusquellec à la présidence.

M. Roch Plusquellec accepte.

CE-515-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Claire Gagnon,

QUE monsieur Roch Plusquellec soit élu président du Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu – La Motte.

ADOPTÉE.

SUBSTITUT À LA PRÉSIDENCE (art. 60)

La directrice explique que le substitut a pour principale responsabilité de remplacer le président lorsque celui-ci est absent ou dans l'incapacité d'agir.

CE-516-09 IL EST RÉSOLU que madame Annie Gagnon soit nommée substitut à la présidence.

ADOPTÉE.

REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Les membres se demandent si le représentant peut être un parent non membre du CE. Madame Roy en fera la vérification.

ADOPTION DES JOURS, HEURES ET LIEUX DE RÉUNION (art. 67)

CE-517-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Claire Gagnon,

QUE les réunions soient fixées, sauf exception, un mardi du mois à 19 h, en alternance dans les écoles de Saint-Mathieu et de La Motte.

QUE le calendrier des réunions pour l'année 2009-2010 soit le suivant :

13 octobre 2009 à La Motte
10 novembre 2009 à Saint-Mathieu
19 janvier 2010 à La Motte
30 mars 2010 à Saint-Mathieu
27 avril 2010 à La Motte
8 juin 2010 à Saint-Mathieu

ADOPTÉE.

DÉNONCIATION D'INTÉRÊT, S'IL Y A LIEU (art. 70)

Madame Roy apporte des précisions sur la dénonciation d'intérêt et demeure disponible pour répondre aux questions des membres et fournir le formulaire, le cas échéant.

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ (art. 42)

Une demande sera acheminée aux deux conseils municipaux afin qu'ils délèguent une représentante ou un représentant au Conseil d'établissement.

PRÉSENTATION DES DOSSIERS :

La directrice remet aux membres les Règles de régie interne en vigueur en 2009-2010. Les membres en font la lecture.

Fonctionnement du C.E. et règles de régie interne (information)

Après étude du document,

CE-518-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Lyne Brousseau,

QUE les règles de régie interne du conseil d'établissement soient adoptées tel que présentées.

ADOPTÉE.

Présentation d'un calendrier de travail pour le C.É.

Madame Roy propose un calendrier de travail pour l'année 2009-2010.

Budget de fonctionnement du C.É.

CE-519-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Marie-France Leclerc,

QUE le budget annuel 2009-2010 du conseil d'établissement soit adopté en précisant les points suivants :

- Montant maximun admissible pour frais de gardiennage soit fixé à 5.00 \$ de l'heure;
- Montant de l'allocation pour frais de déplacements soit établi selon le taux au kilomètre fixé par la Commission scolaire Harricana.

ADOPTÉE.

La directrice propose de reporter ce point à la prochaine rencontre.

Rapport annuel 2008-2009

INFORMATION- Les points d'information suivants sont apportés : **CORRESPONDANCE**

Les élèves de l'école Saint-Mathieu visiteront une exposition à

la Maison de la culture le 29 octobre prochain.

- Le 30 octobre, les élèves des deux écoles vivront des activités d'Halloween dans leur école respective.
- Les élèves de l'école Tétreault planifient un voyage à Ottawa à la fin de l'année. Ils feront plusieurs levées de fonds afin d'amasser le montant nécessaire à ce voyage.

	Roch Plusquellec Président du C.É.		Andrée Roy secrétaire d'assemblée	
	II est 20h13.			ABOITEE.
	QUE l'assemblée soit levée. ADOPTÉE.			
CLÔTURE DE LA RÉUNION	CE-520-09 Coulombe,	IL EST RÉSOLU, s	ur proposition de	Mme Nancy
NOUVELLES	Aucun point n'est apporte.			